



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION ET ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE DANSE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019

**DÉCISION N° AU-19-252
EN DATE DU 05 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la décision n° AU-18-237 en date du 23 juillet 2018 relative aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs de location de la salle de danse de la Maison des associations ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les conditions particulières d'utilisation et d'actualiser les tarifs de location de la salle de danse de la Maison des associations ;

D É C I D E

DE MODIFIER les conditions particulières d'utilisation de la salle de danse de la Maison des associations à compter du 1^{er} septembre 2019 et selon l'annexe 1 ci-jointe;

D'ACTUALISER à compter du 1^{er} septembre 2019 les tarifs de location de la salle de danse de la Maison des associations selon le tableau en annexe 2 ci-jointe.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », article 752 « Revenus des immeubles ».

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190705-lmc1H6444H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/07/2019 Date de Publication : 05/07/2019
